

86. Le Canada n'exporte pas ses propres institutions et il doit s'abstenir de le faire. En revanche, il peut et doit pouvoir partager son expérience avec les autres et les aider à mettre sur pied leurs propres institutions. De tels programmes recevraient l'appui effectif ou tout au moins l'assentiment des gouvernements et de la population des pays participants. (page 113)

Réponse

Le gouvernement reconnaît que certains pays du Tiers-Monde pourraient être intéressés à obtenir l'avis de pays comme le Canada pour la création d'institutions qui protègent les droits de la personne, et il serait, dans ces cas, disposé à offrir son appui. Ainsi, le Canada répondra favorablement à une demande de la part d'Haïti pour l'établissement de procédures appropriées en vue d'élections démocratiques. Les programmes bilatéraux de l'Agence canadienne de Développement international et des organisations non gouvernementales fournissent des crédits pour des initiatives dans certains pays. Toutefois, la mise sur pied de programmes plus élaborés nécessitera une étude détaillée étant donné la difficulté d'établir des critères adéquats pour consentir un appui. Le gouvernement voudrait également réduire ou minimiser les apparences d'ingérence dans les affaires intérieures d'un autre pays, problème que relève le rapport du comité.

Conclusion/Recommandation

87. Nous recommandons que le gouvernement envisage de créer un Institut international des droits de la personne et de l'avancement démocratique qui serait régi par des lignes directrices judicieusement élaborées, en vue d'appuyer les efforts déployés par des organisations non-gouvernementales. Pour que cet institut tienne compte des diverses perspectives nationales sur l'avancement démocratique, notamment dans le Tiers-Monde, nous recommandons que son conseil d'administration comprenne des représentants étrangers, un peu comme l'a fait le Centre de recherches pour le développement international. Une faible part des crédits de l'aide au développement pourrait servir à financer cet institut. (page 114)

Réponse

Le gouvernement adopte la recommandation concernant la création d'un institut qui aurait pour objectif le renforcement des institutions démocratiques et des droits de la personne dans les pays en développement. Beaucoup d'attention devra être accordée à la conception aussi bien qu'à la mise sur pied d'un tel institut pour en assurer l'efficacité. Le gouvernement se propose donc de créer un mécanisme consultatif pour déterminer la meilleure façon de procéder. Un financement sera consenti à même les crédits de l'aide publique au développement pour appuyer les activités de l'Institut qui devraient se concentrer sur le Tiers-Monde.

L'aide aux réfugiés

Conclusion/Recommandation

88. Il est particulièrement important que le Canada continue d'accueillir généreusement les réfugiés d'Amérique centrale victimes d'actes de répression et de violence. Nous félicitons le gouvernement d'avoir pris la décision d'accorder à tous les requérants le droit à une audition. (page 116)